

COMMUNE DE GUMBRECHTSHOFFEN

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 mars 2017

Sous la présidence de M. Fernand FEIG, Maire,

Membres présents : BAUER Caroline, CRONIMUS Georges, DUCHMANN Estelle, DUDT Claudia, GOETZ Jean-Marc, JOST Nicolas, KLEIN Sylvie, RUDLOFF Jean-Louis, WEISSGERBER Pierre, WENGER Alexandre

Membres excusés : CHOQUET Brigitte, FELDEN Carole, HOHL Jacky, LASSAUGE Carine

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 7 février 2017
2. Acceptation d'un don
3. Préparation du budget 2017
4. Résidence seniors
5. Divers

Point rajouté :

- Rue du Tilleul : Subvention au Syndicat des Eaux de Reichshoffen

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Point 1: Approbation du procès-verbal du 7 février 2017
--

Le procès-verbal de la séance du 7 février 2017 est adopté à l'unanimité.

Point 2 : Acceptation d'un don

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le don de 50 € versé par Mme BENE-PETITCLERC

Point 3: Préparation du budget 2017 - Investissements 2017

Dans le cadre de la préparation budgétaire, il est proposé de maintenir les dépenses de fonctionnement de 2016.

En investissement, le Maire propose de prévoir les travaux ci-dessous :

- Mise en conformité de l'électricité au club house :	10.000 €
- Achat de terrains :	5.000 €
- Subvention rue du Tilleul :	105.000 €
- Remplacement poteaux d'incendie :	15.000 €
- Aire de jeux pour les enfants de 3 à 8 ans :	12.000 €
- Aménagement foncier rue Neuve :	8.000 €
- Nez de marche à la mairie :	2.600 €
- Eclairage public : changement luminaire :	30.000 €
- Divers matériel (aspirateur, auto-laveuse, bureautique, etc) :	10.000 €
- Clôture terrain de l'ancienne station d'épuration :	8.000 €
- Poste à souder :	2.000 €
- Plafond salle de classe :	3.500 €
- Rampe d'accès sorite arrière de l'école :	1.000 €
- Baies vitrées de l'école :	40.000 €
- Clôtures cimetières :	12.900 €
- Divers, imprévus :	20.000 €

L'ensemble des dépenses ne pouvant être réalisées avec les seules ressources de l'année en cours, un point financier sera fait courant septembre. Seuls les travaux nécessaires seront exécutés.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- prend acte des travaux d'investissement proposés
- décide de prévoir la dépense au budget primitif 2017
- Autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation des dépenses d'investissement dans la limite des crédits votés et à signer les documents y relatifs,

Point 4 : Résidence séniors

Mme KLEIN Sylvie rend compte des démarches et rencontres auprès de gestionnaire des structures pour séniors.

La municipalité a rencontré dans un premier temps, Mme TOURCHER, directrice de la Maison « séniors » à Oberhoffen chargée d'assurer la gestion de l'établissement pour l'association ARSEA Strasbourg. Seconde visite à Brumath et Strasbourg dans un établissement dont la direction est assurée par un groupe d'investisseur (Bruno PETIT).

Si le 1^{er} établissement revêt plutôt un caractère social avec des loyers modérés en partenariat avec OPUS 67 et comprenant 24 logements, les seconds sont de standings plus élevés, les loyers aussi, et le nombre de logements atteint les 60 locations.

La municipalité souhaite privilégiée le caractère rural et pencherait pour le modèle d'Oberhoffen, avec mise à disposition du terrain, partenariat de gestion / location avec OPUS 67 et ARSEA.

Pour cela une étude de faisabilité est à envisager, pour connaître les besoins de la population « seniors » sur notre commune, de même qu'une possible participation financière du CG67 ...

Point 5: Travaux de rénovation du réseau d'eau potable rue du Tilleul

VU la délibération du 8 novembre 2016 approuvant la réalisation des travaux de rénovation du réseau d'eau potable et des branchements,

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de verser une subvention d'équipement pour un montant prévisionnel de 105.000 € (soit 50 % du coût des travaux HT) au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Reichshoffen. Cette subvention est affectée au financement du réseau et n'est pas un complément de prix ou la contrepartie d'un service rendu.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de verser au SIAEP de Reichshoffen la subvention d'équipement accordée par la commune et de l'inscrire au budget sur le compte 204158